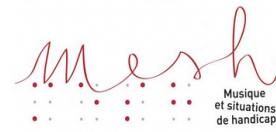




MUSIQUE
en territoires



Appel à manifestation d'intérêt des laboratoires de recherche, chercheurs et experts

Dans le monde des pratiques musicales, une observation, deux thèmes

Musique en Territoires lance, avec MESH (Musique Et Situations de Handicap) et l'AFPC-EVTA-France (Association française des professeurs de chant), un processus innovant et collaboratif d'enquête sur :

1. les pratiques d'accueil inclusif des personnes en situation de handicap dans l'enseignement et les pratiques de la musique,
2. les risques psychiques et psycho-sociaux des chanteuses et chanteurs.

Des **laboratoires de recherche, chercheurs et experts** sont appelés à manifester leur intérêt pour participer à sa mise en place le **30 novembre 2022 au plus tard**.

Cible de l'appel à manifestation d'intérêt

- ❖ Un ou deux laboratoires de recherche chargés de la préparation, de la réalisation et de l'exploitation quantitative et qualitative des enquêtes
- ❖ Des chercheurs souhaitant apporter, à titre individuel, leur expertise au sein du comité scientifique

Missions du(des) laboratoire(s) de recherche

En constante interaction avec les instances de pilotage (Comité de pilotage, Comité d'orientation et Comité scientifique) :

- ❖ Définir, à l'aide des éléments fournis (questionnement-cadre, ressources documentaires...) par l'ensemble des parties prenantes :
 - les cibles à interroger (nature, nombre, répartition géographique, profession...)
 - la taille de l'échantillonnage nécessaire
 - l'articulation des éléments quantitatifs et qualitatifs permettant de répondre au questionnement-cadre pour chacune des thématiques
 - les questionnaires à administrer
 - les guides d'entretien
 - les modalités de diffusion des questionnaires
- ❖ Réaliser les enquêtes quantitatives et qualitatives par tous les moyens adéquats
- ❖ Collecter et trier les réponses obtenues
- ❖ Qualifier et traiter les données statistiques
- ❖ Analyser les résultats des entretiens
- ❖ Participer à la formalisation de préconisations

Compétences attendues

- ❖ La capacité de répondre aux deux thématiques ou de se coordonner avec un autre laboratoire pour couvrir l'ensemble des attendus de manière optimale et dans le respect du calendrier
- ❖ La mise à disposition de tous les moyens nécessaires à la réalisation des enquêtes qualitatives et quantitatives commandées dans le calendrier prévu
- ❖ Une couverture scientifique en adéquation avec les sujets traités

Calendrier prévisionnel

9 novembre 2022	Appel à manifestation d'intérêt auprès de laboratoires, chercheurs et experts
15 décembre 2022	Finalisation du cahier des charges avec le(s) laboratoires pressenti(s) – intégration des chercheurs-experts au(x) comité(s) scientifique(s)
Janvier – Mars 2023	Réalisation des enquêtes, collecte, qualification et traitement des données
Avril – Juin 2023	Analyse des données, réalisations d'entretiens complémentaires et formalisation de préconisations
Juillet - Août 2023	Formalisation, promotion et diffusion des premiers résultats
Septembre 2023	Rencontre nationale (format hybride)
Octobre 2023 - ...	Poursuite de la promotion et diffusion des résultats, mise en œuvre d'expérimentations de dispositifs et de projets dans les territoires, réalisation de travaux d'observation complémentaires éventuels

Rédaction collégiale du cahier des charges définitif

Le cahier des charges formalisant :

- ❖ Les noms et qualités des chercheurs participants à de la mission
- ❖ Les noms et qualité du /des responsables des équipes
- ❖ Les modalités de communication avec les instances de pilotage
- ❖ Du temps consacré à l'étude
- ❖ La définition des attendus
- ❖ Les éléments de construction des échantillonnages
- ❖ Le questionnement-cadre de chacune des thématiques
- ❖ Les modalités d'enquête (questionnaires en ligne, guides d'entretiens...)
- ❖ L'appartenances des données
- ❖ Les obligations déontologiques réciproques
- ❖ Les instances de recours en cas de défaillances d'une des parties
- ❖ Le budget définitif et les modalités de paiement

... sera réalisé avec le/les laboratoires pressenti(s) entre le 1^{er} décembre 2022 et le début 2023.

Contexte de ce processus d'observation

Les objectifs poursuivis :

Enquête sur le thème des pratiques d'accueil inclusif dans les lieux d'enseignement et de pratique de la musique :

- ⇒ Lieux d'enseignement artistique (450 conservatoires classés, 3 000 écoles associatives, 1 000 écoles territoriales non classées, 16 pôles supérieurs d'enseignement artistique...),
- ⇒ Structures de pratiques musicales professionnelles et en amateur, et structures de l'éducation populaire (orchestres, ensembles vocaux, formations musiques actuelles... => environ 10 000 structures).

Et ce, afin de

- ❖ Disposer d'une photographie des pratiques d'accueil inclusif des personnes en situation de handicap :
 - Données statistiques taux d'inscription/de fréquentation des personnes en situation de handicap dans les lieux d'enseignement et de pratique de la musique (dont informations sur typologies de handicap)

- Identification de l'offre d'enseignement et de pratique accessible (nature des activités et / ou des parcours, situation mixte / non mixte, durées des projets d'accueil...)
- Recensement des dispositions d'adaptations (pédagogiques, d'encadrement, matérielles...)
- Repérage des dispositifs RH dédiés : compétences personnels et encadrants (nomination d'un référent handicap, plan de formations...), temps de concertation dédié...
- Identification des politiques et pratiques de communication
- Repérage des niveaux d'accessibilité des cadres bâtis (dont problématiques de maintenance)
- ❖ Identifier les leviers et facteurs facilitants à la mise en œuvre de pratiques d'accueil inclusif (politiques territoriales culture / handicap, projets de structures et établissements, réseau de référents handicap...)
- ❖ Connaître les besoins et les attentes des encadrants, professionnels comme bénévoles, pour initier ou développer les dynamiques inclusives
- ❖ Interroger l'opportunité et la pertinence de la création de titres et diplômes pour la certification de compétences des métiers, fonctions et activités de référent handicap et d'encadrant de pratique musicale inclusive
- ❖ Territorialiser les données (exploitation des données par territoire notamment)
- ❖ Formuler des préconisations pour initier des dynamiques inclusives ou renforcer leur mise en œuvre
- ❖ Accompagner les acteurs politiques et institutionnels, nourrir et enrichir de nos préconisations, leur réflexions (ministère de la Culture *via* le SNOP (schéma national d'orientation pédagogique) et documents connexes, régions et départements *via* les SDEA (schémas départementaux des enseignements artistiques), actions territoriales...)

Enquête sur le thème des risques psychiques et risques psycho-sociaux des chanteuses et chanteurs

Objectiver les risques psychiques et psycho-sociaux des chanteuses et chanteurs et rechercher comment les prévenir et en limiter l'impact.

Les principales problématiques couvertes :

- ❖ État des lieux de la santé mentale dans le monde du chant
- ❖ Les risques psychologiques et sociaux en général : diagnostic, dispositifs, gestion (moyens, RH ...)
- ❖ Comment sensibiliser « ouvrir la parole » pour orienter et accompagner ?
- ❖ Prise en compte et expression de la diversité (religieux – profane, musiques classique – actuelles, ...)
- ❖ Les aspects juridiques et réglementaires : référents légaux, droits et devoirs juridiques (responsabilité des dirigeants / responsables...)
- ❖ Les précautions à prendre avant les activités : sécurité, santé, soins...
- ❖ Les institutions de référence et les contacts

Les enjeux sur le plan de la santé sont de trois niveaux :

Au niveau individuel :

- ❖ Rendre lisible, dans la communauté professionnelle et les instances publiques (santé et culture), la réalité de la souffrance psycho-sociale chez les chanteuses et chanteurs et son impact au plan personnel, professionnel, social et économique
- ❖ Prévenir les problèmes de santé mentale, de toute cause, en y apportant au plus tôt les évaluations et réponses adéquates
- ❖ Favoriser et protéger sur le long terme la santé psychique des professionnels en réduisant les facteurs de risque personnels ou liés au cadre de travail.

Au niveau collectif (ensemble vocal, relation au chef et collègues, DRH...) :

- ❖ Promouvoir l'importance de la détection précoce
- ❖ Offrir des réponses et ressources adaptées : dispositifs d'accueil et d'écoute, formations, aménagements du cadre de travail
- ❖ Questionner les pratiques managériales, diffuser les bonnes pratiques (managériale, protocole, cellule de veille)

Au niveau institutionnel (enseignements artistiques, filières professionnelles de la culture, du spectacle ...)

- ❖ Analyser les enjeux de formation aux risques de santé et psychosociaux dans la pratique musicale (à l'instar des dispositifs sur le son par exemple)
- ❖ Améliorer les cursus de formation de manière à prendre en compte la dimension santé dans les parcours de formation artistique
- ❖ Accompagner les professionnels de l'enseignement musical dans la prise en compte des risques psychosociaux et de santé dans leur enseignement à chaque étape de la carrière (jeunes en cours d'apprentissage, débuts et en cours de carrière, fin de carrière/reconversion)

Les principes fondateurs du processus d'observation :

- ❖ Couvrir le périmètre des pratiques musicales de toutes esthétiques et domaines (professionnel et amateur), au niveau collectif et des enseignements artistiques, de l'initial au supérieur
- ❖ Repérer, inviter et impliquer les parties prenantes de la filière (organisations, institutions collectivités, communautés et personnes qui souhaitent contribuer à ce processus) aux différents stades de l'observation (Identification des enjeux stratégiques et opérationnels, organisation, suivi et la promotion des résultats de ce double processus d'enquête.)
- ❖ Organiser avec ces partenaires un large recueil d'expériences et d'attendus.
- ❖ S'adjoindre des compétences d'enquête et d'analyse scientifiques : un laboratoire et des experts seront chargés de réaliser ce processus d'enquête (statistiques, entretiens...) en relation avec les partenaires impliqués.
- ❖ Un déroulé sur 8 mois
- ❖ Formuler des préconisations aux acteurs politiques, institutions...

La gouvernance :

- ❖ **Un comité de pilotage** composé des partenaires initiaux : Musique en territoires, MESH, AFPC-EVTA France
- ❖ **Un comité d'orientation** composé des représentants de l'ensemble des associations, fédérations et organisations ou personnes volontaires pour participer activement au processus d'observation coordonné par Musique en Territoires en lien avec MESH et l'AFPC-EVTA France,
- ❖ **Un comité scientifique (unique ou par thématique)**, composé des chercheurs et d'experts issus de différents domaines (sociologie, pédagogie, santé/psychologie...), chargé de mobiliser les moyens d'investigation, de la réalisation de l'enquête, de l'analyse et la restitution des données, ainsi qu'une contribution à la formalisation de préconisations
- ❖ **Des groupes de travail spécifiques** pourront être mis en place selon les besoins et les possibilités des parties prenantes.

Comment manifester votre intérêt ?

Merci de nous retourner **avant le 30 novembre 2022** un document simple indiquant – n'hésitez pas à nous contacter pour de plus amples informations :

- ❖ Le nom et les coordonnées de votre laboratoire (ou les vôtres si vous souhaitez nous rejoindre comme expert individuel)
- ❖ La thématique que vous prendriez en charge si vous ne pouvez pas vous positionner sur les deux (pratiques d'accueil inclusif des personnes en situation de handicap dans l'enseignement et les pratiques de la musique, les risques psychiques et psychosociaux des chanteuses et chanteurs)
- ❖ Le cas échéant, les modalités de coordination que vous mettriez en place avec le laboratoire responsable de l'autre thématique
- ❖ Le nombre de chercheurs qui seraient mobilisés sur la recherche que vous assumeriez (en nombre de personnes physiques et en équivalents temps-plein)
- ❖ Les noms et spécialités des chercheurs pressentis pour cette mission
- ❖ Les noms et spécialités du /des responsables des équipes et les moyens logistiques et techniques mobilisés
- ❖ La durée totale consacrée à l'étude
- ❖ Le budget demandé

Entreprises ordonnatrices

Créée en 2003, l'association **Musique en Territoires**, qui s'inscrit dans une perspective d'intérêt général, a pour objet de faciliter le travail en réseau et la conduite de chantiers territoriaux utiles à ses membres dans le domaine du développement culturel, particulièrement en faveur des pratiques artistiques et de la création musicale.

Elle regroupe des centres ressources pour la musique en région, thématiques et spécialisés (pratiques musicales, voix, musiques actuelles, pratiques en amateur ...), des associations nationales de pratiques musicales, musiciens et/ou encadrants, amateurs et/ou professionnels et des organisations du domaine de l'inclusion.

Sa vocation est de faciliter le partage et la redistribution de ressources, de réflexions et d'expériences sur les pratiques artistiques et musicales, de favoriser les connexions et de mutualiser un certain nombre d'outils, de services et de projets. Son action se traduit notamment par des rencontres, des dispositifs d'accompagnement de formation et des publications.

Musique en territoires promeut la coopération comme mode de développement culturel des territoires.

<https://www.musiqueenterritoires.com>

Depuis 1984, l'association **MESH (Musique Et Situations de Handicap)** œuvre pour étudier, promouvoir et développer l'inclusion culturelle des personnes en situation de handicap et favoriser leur accès aux pratiques artistiques, notamment à la pratique musicale.

Les missions de MESH :

- Amélioration des conditions de vie des personnes en situation de handicap, grâce à une pratique artistique avec un seul but de loisir et d'épanouissement personnel ;
- Lutte contre l'exclusion, encouragement de l'accueil des personnes handicapées dans les lieux d'enseignement « ordinaires » ;
- Soutien et accompagnement des professionnels de la culture, du médico-social et de l'éducation nationale qui proposent des activités musicales à des personnes handicapées.

Depuis plus de 30 ans, l'association MESH agit :

- pour les personnes handicapées qui souhaitent pratiquer de la musique ;
- pour les professionnels des secteurs de la culture, du handicap et de l'éducation qui leur proposent des activités musicales.

<https://mesh.asso.fr>

L'**Association Française des Professeurs de Chant** a été créée en 1987 et présidée, les premières années, par deux grandes figures de l'art lyrique : Régine Crespin (de 1987 à 1990) et Gabriel Bacquier (de 1990 à 1993). Ce dernier est aujourd'hui le Président d'Honneur de l'association.

L'AFPC est membre de l'EVTA (European Voice Teachers Association), institution qu'elle a présidée en 1999-2000. Depuis 2011, pour renforcer sa dimension européenne, notre association s'intitule AFPC-EVTA France.

L'**AFPC-EVTA France** se donne pour objectif permanent de réunir et de représenter les professeurs de chant en activité dans l'ensemble des structures d'État ou privées. Elle accueille également des experts scientifiques et médicaux de la voix ; à ce titre, elle est un lieu où s'exprime un pluralisme d'idées et d'approches de la voix chantée.

L'AFPC-EVTA France a trois missions fondamentales, toutes liées à l'enseignement du chant :

- Maintenir une veille permanente sur les travaux de recherche sur la voix et les disciplines connexes, ainsi que les approches novatrices en matière de pédagogie du chant,
- Organiser des colloques, congrès et tables-rondes rassemblant toutes les disciplines de la voix et participer à l'échelle européenne et internationale aux principales manifestations des grandes organisations de professeurs de chant,
- Faciliter le partage des savoirs et expériences au sein de la communauté, par le biais de ce site, de notre page Facebook et de nos publications.

<https://www.afpc-evta-france.com>

Contacts :

Stéphane Grosclaude, coordinateur sg@musiqueenterritoires.com

&

Laurence Faigenbaume, chargée de mission : mission@musiqueenterritoires.com